



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 16 FEV. 2015

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-984-14

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet de forage F1bis à Othis (Seine-et-Marne)**  
**dans le cadre de la régularisation de la procédure d'autorisation de prélèvement**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 15 décembre 2014 pour avis sur le dossier, présenté par la communauté de communes Plaines et Monts de France, relatif au projet de forage « 154-2X-1062-F1bis » à Othis (Seine-et-Marne), dans le cadre d'une régularisation de la procédure d'autorisation de prélèvement.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

*Le directeur adjoint*  
  
**Jean-François CHAUBEAU**  
Alain VALLET



Certificat FR015650-1  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)